

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

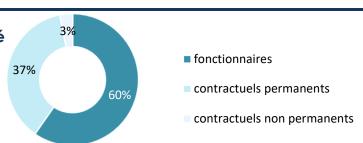


AGENCE METROPOLITAINE DES DECHETS MENAGERS

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France.

Effectifs

- 129 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023
 - > 77 fonctionnaires
 - > 48 contractuels permanents
 - > 4 contractuels non permanents



Nombre d'emploi aidés



Taux de féminisation (emplois permanents)

58,4%

Nombre de CDI



Nombre d'emploi saisonniers ou accroisssement

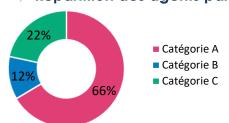


Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	58%	31%	48%
Technique	42%	69%	52%

Répartition des agents par catégorie



Taux de féminisation par catégorie

Catégorie A	53,0%	
Catégorie B	60,0%	
Catégorie C	74,1%	

Taux de féminisation par statut

(emplois permanents)

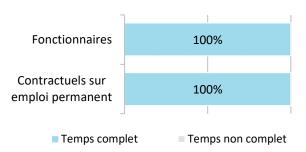


Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Ingénieurs	39%
Attachés	20%
Adjoints administratifs	18%
Rédacteurs	8%
Ingénieurs en chef	6%

Temps de travail des agents permanents

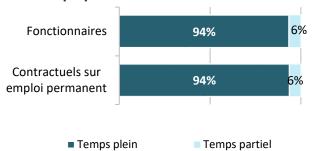
 Répartition des agents à temps complet ou non complet



Les filières les plus concernées par le temps non complet

illere Fonctionnaire Fillere Contractue

 Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

Hommes 0,0% Femmes 11,0%

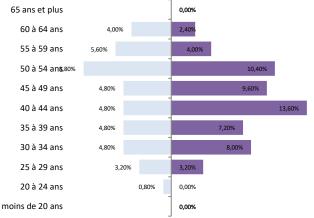
Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	45,7
Contractuels sur emploi permanent	43,4
Emplois permanents	44,9

Pyramide des âges



■ Hommes ■ Femmes

Équivalent temps plein rémunéré

📦 129,9 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

> Fonctionnaires > Contractuels sur emploi permanent

> Contractuels sur emploi non permanent

79,3 47,1 3,5 Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A
Catégorie B
Catégorie C
27,3

Positions particulières

7,4% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Agents détachés dans une autre structure
- Agents détachés dans la collectivité
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans la collectivité



Mouvements

Evolution des effectifs permanents

Taux de rotation agents au 31/12/2022 31/12/2023

17 départs 📞

13 arrivées (



ъ.	•				1.6
Pri	ncı	na	IIY	m	otifs
		\sim	$\mathbf{v}_{\mathbf{A}}$	1111	71113

Mutation (changement de collectivité)	35%
Detachement aans une autre structure (fonction publique d'Etat, fonction publique hospitalière : article 64 de la loi du 26 ianvier	24%
Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année)	18%
Démission	12%
Départ à la retraite	6%

Principaux motifs

THIS GOVERNMENT	
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	38%
Voie de mutation	31%
Par voie de détachement d'agents - D'autres collectivités territoriales	15%
Par voie de détachement d'agents de la FPE	8%
Recrutement direct - Nouvel arrivant dans la collectivité	8%

Évolution professionnelle

Part des agents avec avancement d'échelon

42,9%

Part des agents avec avancement de grade

14,3%

- Aucune indemnité de fin de contrat n'a été versée par la collectivité
- Aucune procédure de rupture conventionnelle n'a été initiée au sein de la collectivité

Part des agents avec promotion interne

1,3%

Sanctions disciplinaires

sanction disciplinaire prononcée dans l'année

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires

		-	
	Sanctions 1er groupe	0	0
	Sanctions 2ème groupe	0	0
	Sanctions 3ème groupe	0	0
•	Sanctions 4ème groupe	0	0

- Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires
- Aucune sanction prononcée à l'encontre de contractuels
- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels)

^{*}Effectif théorique d'agents permanents présents et rémunérés

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 2,19 % des dépenses de

fonctionnement

Budget de

fonctionnement*

458 865 304 €

Charges de personnel*

10 053 598 €



Soit 2,19 % des dépenses de fonctionnement

Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

Rémunération annuelle brute

Rémunération statutaire 4 223 408 €

Primes 2 425 671 €

SFT 33 342 €

HSC 4 812 €

NBI 25 075 €

IR 74 189 €

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents Catégorie A Catégorie B Catégorie C

	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	63 669 €	56 479 €	39 571 €	34 242 €	34 153 €	S
Animation	-	- -	=	=	-	-
Culturelle	-	=	=	=	-	-
Incendie secours	-	=	=	=	-	-
Médico-sociale	-	=	=	=	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	=	=	=	-	-
Sociale	-	=	=	=	-	-
Sportive	-	=	=	=	-	-
Technique	67 224 €	61 471 €	39 050 €	S	33 667 €	-
Moyenne toute filière	65 858 €	59 927 €	39 397 €	36 720 €	34 079 €	S

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

→ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 35,74 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

Fonctionnaires	34,88%
Contractuels sur emploi permanent	37,03%
Emplois permanents	35,74%

- ➡ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- → Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- → 268,00 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées
- → La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

→ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Mantaut annual		Fonctionnaires				Contractuels sur emploi permanents						
Montant annuel moyen par ETPR		Femmes			Hommes			Femmes			Hommes	
moyen par ETFR	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	22 453 €	1 371 €	6%	24 382 €	1 368€	5%	21 721 €	1 133 €	5%	21 123 €	971€	4%
Catégorie B	11 909 €	765€	6%	12 647 €	697€	5%	9 900 €	63 €	1%	S	S	
Catégorie C	9 230 €	443 €	5%	8 618 €	395 €	4%	S	S		S	S	

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

^{*} Montant global

Absences

- En moyenne, 10,2 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par fonctionnaire
- En moyenne, 4,4 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et	2,79%	1,22%	2,19%	0,89%
accidents de travail)			-	
Taux d'absentéisme médical (toutes absences	2,79%	1,22%	2,19%	0,89%
pour motif médical)			-	
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité	2,91%	1,85%	2,50%	0,89%
et autre)	-		-	

Cf. p8 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

⇒ 28,68 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année

Accidents du travail Catégorie Type d'accident Genre 5 accidents du travail déclarés 4 accidents du travail pour 100 agents permanents 19 jours en moyenne d'absence consécutifs par accident Trajet Femmes Catégorie A 60% des accidents du travail concernent Service Hommes Catégorie B la filière Technique Catégorie C **Filière** 40% ■ Technique ■ Administrative

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Nombre de BOETH sur emploi permanent

Part des BOETH sur emploi permanent

Genre
Femmes
Hommes
100%

Statut
Titulaire
Contractuel permanent
Catégorie
Catégorie A
Catégorie B
Catégorie C

Prévention et risques professionnels

Aucun agent affecté à la prévention Dépenses en matières de prévention : 12 325 € Dépenses pour l'amélioration des Formations habilitations conditions de travail Existence d'un document unique (DUERP) Existence d'un plan de prévention des risques psychosociaux Existence d'une démarche de prévention des TMS Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR) Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie

Formation

→ 75% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Femmes 84,9%

Hommes 61,5%

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent

Répartition selon le type de formation

permanent

> 2 jours par agent

kepartition des jours de formation par d	<u>organisme</u>
CNFPT cotisation obligatoire	40,8%
Autres organismes	59,2%
Collectivité	0,0%
CNFPT au-delà de la cotisation	0.0%

Le budget consacré à la formation est de 167 105 €

Répartition des dépenses par organisme

CNFPT au titre de la cotisation	31,7%
Autres organismes	68,3%
Formation des apprentis	0,0%
Frais de déplacement	0,0%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,0%

Action sociale et protection sociale complémentaire

Il existe un accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité

	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	322€	105€
Nombre de bénéficiaires	82	38

L'action sociale

Préparations aux concours

et examens

18%

Formation

d'intégration

2%

Prestations servies directement par la collectivité
Prestations servies par l'intermédiaire d' un centre de gestion
Prestations servies par l'intermédiaire d' une association nationale
Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

8

personnelle

0%

Formation de

perfectionnement

Formation de

professionnalisation

Relations sociales

La collectivité n'a pas été concernée par des grèves

La collectivité a engagé des négociations collectives.

Les principales négociations

Intéressement collectif et modalités de mise en œuvre de politiques indemnitaires

Nombre de réunions des instances

CST	4
CAP	0
CCP	0

Les principaux accords

Conditions et organisation du travail (dont actions de prévention dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de la santé au travail)

Précisions méthodologiques

¹Formules de calcul - Effectif théorique

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2023 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

🗪 En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.

Date de publication : octobre 2024 Version 1